Lextenso
Annonces & Formalités

Petites affiches
Gazette du Palais
Quotidien Juridique
Les Affiches Versaillaises

La Loi
Odal
Oplec

Justificatif de parution

Justificatif généré le 21/06/2023

Support de parution : Actu-Juridique.fr

Date de parution : 21/06/2023
Département : (92) Hauts-de-Seine
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/681001
N° d'annonce : 681001

LA BANQUE POSTALE PREVOYANCE

Société anonyme au capital de 5.202.000 €

Siège social : 30 Boulevard Gallieni 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

419 901 269 R.C.S. Nanterre

Suivant procès-verbal en date du 2 juin 2023, le Conseil d'administration a nommé en qualité de Directrice générale Mme. Sarah BOUQUEREL demeurant 64 rue de la Croix Nivert 75015 Paris en remplacement de M. Jean-Christophe HAMERY, démissionnaire à effet du 2 juin 2023.

Suivant procès-verbal en date du 31 mai 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire a pris acte :

– de la démission de M. François Géronde de ses fonctions de membre du Conseil d'administration.

– de la démission de La Banque Postale de ses fonctions de membre du Conseil d'administration, représentée par M. Christophe Van de Walle.

– de la nomination en qualité de membre du Conseil d'administration de M. Ludovic Barthélémy demeurant 355 rue de vaugirard 75015 Paris.

– de la nomination en qualité de membre du Conseil d'administration de M. Frédéric Fernique demeurant 14 rue Agrippa d'Aubigné 45140 Ormes.

Mention sera portée au RCS de Nanterre.

Pour avis.

Vérifier la validité de l'annonce
Code de vérification : aeNec2YXA
https://digitalisation.actulegales.fr/#aeNec2YXA

EURO-QUALITY SYSTEM ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)